

Le Règlement

Comment ça marche :

L'école est ouverte de septembre à juin, du lundi au samedi et de 10h à 22h.

Nous suivons le rythme du calendrier scolaire:

- 1er trimestre : octobre/novembre/décembre.
- 2ème trimestre : janvier/février/ mars.
- 3ème trimestre : avril/mai/juin.

Le mois de septembre est le mois de démarrage. Il est hors forfait, hors engagement et est géré en fonction des disponibilités des élèves. (Nb : Certains professeurs n'assurent pas de cours en septembre).

Vous vous engagez au minimum sur un **trimestre pour ½ heure de cours (219€)**.

L'engagement sur une durée plus longue (année) est bien sûr possible et parfois souhaitable, voire nécessaire en cas de possibilité de remboursement par divers organismes (C.E. Etc). Parlez en avec votre professeur !!

Nous nous engageons sur un minimum de 30 cours sur l'année. De ce fait il pourra arriver que pour respecter ce chiffre des cours aient lieu pendant des jours fériés. (lundi de Pâques pentecôte, 8 mai...).

Le paiement est effectué lors du premier cours.

Il y a possibilité d'échelonner le paiement en trois fois en cas de paiement par chèque. Dans ce cas 3 chèques représentant la totalité de la somme doivent être remis au professeur en même temps. **Il ne s'agit en aucun cas d'un paiement au mois.**

Il est possible de s'inscrire toute l'année et pendant un trimestre déjà commencé. Le calcul de la somme due sera fait en fonction du nombre de cours restants dans le trimestre. (Pas de trimestre chevauchant!!).

Sur demande une facture vous sera délivrée par le professeur.

L'élève s'engage à **respecter ses jours et horaires fixés** lors de l'inscription. En cas d'absence, il en avertira son professeur le plus rapidement possible.

Les cours manqués par les élèves ne sont pas rattrapés. (Sauf présentation d'un certificat médical et dans ce cas il sera proposé un horaire de remplacement.)

Les professeurs étant des *musiciens qui se produisent* il peut arriver qu'un professeur soit absent pour un concert ou autre activité musicale. **Dans ce cas bien sur, le professeur est tenu de remplacer les cours manquants.**

Ce mini règlement a été mis en place au fil des années pour éviter certains abus. Absences répétées, retard de paiement..... Néanmoins vos profs sont des gens ouverts et compréhensifs, et comme l'on dit : **On peut toujours discuter !!!**

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir avec votre instrument !

Copyright © 2015 Guitare Village. Tous droits réservés.